



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 1^{er} octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHU à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191004-2019_217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019

Affichage : 04/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du mardi 1^{er} octobre 2019

Délibération N°2019/217

Complément programmation espace diamant

Septembre – décembre 2019



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération N° 2019/159 du mercredi 26 juin 2019, le conseil municipal a approuvé la programmation en spectacle vivant pour la période de septembre à décembre 2019.

Cette délibération fixe le programme que la Ville d'Ajaccio, met en place, en matière de spectacle vivant.

Il lui est proposé d'apporter le complément suivant, à savoir l'organisation de l'opération culturelle suivante :

SOIREE – RENCONTRE EN COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION ARCU - LGBTI

Le projet :

Faisant suite aux tristes évènements survenus récemment dans un établissement ajaccien à l'encontre d'un jeune homosexuel, la direction de la culture a souhaité **apporter son soutien à la communauté LGBT et dénoncer les violences homophobes.**

Pour ce faire, en collaboration avec l'association Arcu LGBTI + Corsica, jeune association dont l'objectif est de "lutter contre toutes les formes de discriminations liées à l'identité de genre et l'orientation sexuelle" dans un objectif d'informer dans un cadre de convivialité et d'échange.

Une **journée de sensibilisation sera proposée au public ajaccien autour :**

- **d'une conférence/ débat et présentation de l'association**
- **de la projection de deux films et,**
- **d'une performance de l'artiste Kallisté**

Date :

Samedi 12 octobre 2019

Lieu :

Espace Diamant

Cout estimé :

1000 € - Cette somme inclut la prise en charge des billets d'avions des intervenants ainsi que le cocktail de clôture de la manifestation

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le complément de la délibération N°2019/159

D'adopter le complément de programmation pour la période septembre – décembre 2019

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs relatifs à cette programmation et à solliciter toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse pour la réalisation.

De dire que les crédits sont prévus au Budget primitif de 2019 et les dépenses seront imputées au Chapitre 11, fonction 33.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 septembre 2019,

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le complément de la délibération N° 2019/159

ADOpte
Le complément de programmation pour la période septembre – décembre 2019

Autorise
Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs relatifs à cette programmation et à solliciter toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse pour la réalisation.

DIT QUE
Les crédits sont prévus au Budget primitif de 2019 et les dépenses seront imputées au Chapitre 11, fonction 33.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI